

Trajet de soins IRC

AIDE-MÉMOIRE POUR LE PATIENT

Pour qui?

Le trajet de soins IRC est réservé aux patients de plus de 18 ans **souffrant d'insuffisance rénale chronique**, chez qui :

- Le débit de filtration glomérulaire est inférieur à $45 \text{ ml/min/1.73m}^2$, confirmé 2 fois dans un intervalle de minimum 3 mois

et/ou

- La protéinurie est supérieure à 1g/jour , confirmée à 2 reprises dans un intervalle de minimum 3 mois

Le patient ne peut pas être dialysé ni avoir subi une transplantation rénale.

Informations supplémentaires et réponses à vos questions :

010/41 12 37

www.rlm-bw.be

Facebook: Réseau Local Multidisciplinaire RLM BW

R.L.M.—BW. C/O ECCOSSAD

Espace Cœur de ville, 1 (3ème étage) | 1340 Ottignies

En collaboration avec

Les étapes de votre trajet de soins IRC

1. Signature du contrat par 3 personnes : votre médecin généraliste, votre néphrologue et vous-même.
2. Le contrat est envoyé au RLM qui se charge d'obtenir l'accord auprès de votre mutualité.
3. Une fois que vous recevez l'accord de votre mutualité, vous prenez rendez-vous chez votre médecin généraliste qui vous fera une prescription pour des séances de diététique et pour un tensiomètre.
6. Vous pouvez aller chercher votre tensiomètre à la pharmacie en vous munissant de la prescription du médecin généraliste (vous aurez une réduction de 60 euros pour le matériel prescrit).
7. Vous pouvez appeler le RLM pour obtenir les coordonnées d'un.e diététicien.ne proche de chez vous afin de prendre rendez-vous pour une consultation diététique.
8. Lors de votre rendez-vous, vous prenez la prescription de votre médecin généraliste afin d'obtenir une réduction sur le coût de la séance de diététique (remboursement partiel de 2 à 4 séances /an en fonction du stade de votre maladie).

A quoi avez-vous droit ?

- Au remboursement complet - au tarif INAMI - des consultations chez le médecin généraliste et le néphrologue.
- Au remboursement partiel de consultations diététiques : 2 à 4 séances de 30 minutes /an selon le stade de l'IRC.
- A l'obtention d'un tensiomètre : l'INAMI prend en charge 60 euros d'un tensiomètre agréé.

Quelles sont vos obligations ?

Minimum 2 consultations par an chez le médecin généraliste;
Avoir un **DMG** (Dossier Médical Global) ;
et **minimum 1 consultation par an chez le néphrologue.**